

Procès-verbal du
Conseil communal du 27/07/2020

Sont présents :

CARPENTIER Thierry, Bourgmestre, Président
SIMON Dominique, HENRY René, CORNET Danielle et BENOIT Julie, Echevins

DODRIMONT Philippe, RIXHON Daniel, MOYSE Vincent, GAVRAY Denis,
MARENNE Yves, TOUSSAINT Michaël, CORBESIER Jérôme, LEPONCE Mélanie,
CLOSE Jean, SEVRIN Frédéric, DUBOIS DARCIS Corine, ANDRIEN Renaud,
EVRARD Marc, Conseillers(ères) communaux

CULOT Laurence, Présidente du CPAS et Conseillère communale
HENROTTIN Natalie, Directrice générale, Secrétaire

Sont excusés :

M. Christian GILBERT, Echevin ;
MM. Pascal CARPENTIER, Marc GILSON et Mme Daphné WISLEZ,
Conseillers(ère) communaux.

La séance est ouverte à 20h05.

Séance publique.

Communications du Collège communal sur l'état d'avancement de différents dossiers.

Point préliminaire : Lieu de réunion du Conseil

Selon l'AGW n° 30 organisant la tenue des réunions des organes communaux et provinciaux, les organes communaux peuvent tenir des réunions "physiques" à condition de respecter les directives en matière d'hygiène et de distanciation sociale.

Attendu qu'en droit communal wallon, les séances du Conseil communal se tiennent à la maison communale (rue de la Heid 8), sauf motif justifié par la Collège et confirmé par le Conseil communal.

Le Conseil communal **confirme, à l'unanimité, en point préliminaire** le lieu de la réunion du Conseil communal de ce 27/07/2020 au Centre récréatif à Remouchamps.

Le Conseil communal,

Attendu qu'en droit communal wallon, les séances du Conseil communal se tiennent à la maison communale (rue de la Heid 8), sauf motif justifié par la Collège et confirmé par le Conseil communal ;

Vu l'AGW n° 30 organisant la tenue des réunions des organes communaux et provinciaux selon lequel les organes communaux peuvent tenir des réunions "physiques" à condition de respecter les directives en matière d'hygiène et de distanciation sociale ;

Considérant qu'il est impossible de réunir le Conseil communal à la maison communale en respectant les règles d'hygiène et de distanciation sociale tant pour les membres de l'assemblée que pour le public ;

Sur proposition du Collège communal ;

CONFIRME, à l'unanimité :

Le lieu de la réunion du Conseil communal de ce 27/07/2020 au Centre récréatif à Remouchamps.

1. Démission d'un Conseiller CPAS de son mandat de Conseiller et de sa fonction de Président - Acceptation - J. BIEUVLET

Le Conseil communal,

Vu la lettre du 15/07/2020 de M. Jérôme BIEUVLET présentant sa démission en qualité de Conseiller de l'Action Sociale et de ses fonctions de Président du CPAS ;

Vu l'article 19 de la loi organique des CPAS du 08/07/1976 ;

Vu l'article 15 § 3 de la loi organique des CPAS du 08/07/1976 ;

ACCEPTE, à l'unanimité :

La démission de M. Jérôme BIEUVLET en qualité de Conseiller de l'Action Sociale et de ses fonctions de Président du CPAS.

2. Démission d'une Echevine - Acceptation - L. CULOT

Le Conseil communal,

Vu la lettre du 15/07/2020 de **Mme Laurence CULOT** présentant sa démission de ses fonctions d'Echevine ;
Vu l'article L1123-11 du CDLD ;

ACCEPTE, à l'unanimité :

La démission de Mme Laurence CULOT de ses fonctions d'Echevine.

3. Conseil de l'Action sociale - Remplacement d'un Conseiller démissionnaire - Désignation de plein droit - Prestation de serment - L. CULOT

Le Conseil communal,

Vu la loi du 08/07/1976 organique des CPAS ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la démission de **M. Jérôme BIEUVLET (Ensemble)** en qualité de Conseiller de l'Action sociale, acceptée par le Conseil communal de ce jour ;

Vu l'acte de présentation de Mme Laurence CULOT, domiciliée rue Hodister 10 à 4920 Sougné-Remouchamps, remis par le groupe « Ensemble » ;

DESIGNE de plein droit :

Mme Laurence CULOT en qualité de membre du Conseil de l'Action Sociale.

Mme Laurence CULOT est invitée en séance à prêter serment dans les mains du Bourgmestre.

4. Avenant au pacte de majorité - Adoption

Le Conseil communal,

Vu l'article L1123-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la démission de M. Jérôme BIEUVLET (Ensemble) de ses fonctions de Président du CPAS ;

Vu la démission de Mme Laurence CULOT (Ensemble) de son mandat d'Echevine acceptée par le Conseil communal de ce jour ;

Vu le projet d'avenant au pacte de majorité signé entre les groupes Ensemble et Progrès et déposé entre les mains de la Directrice générale en date du 16 juillet 2020 ;

Considérant que ce projet de pacte est recevable, car il :

- mentionne les groupes politiques qui y sont parties ;
- contient l'indication du bourgmestre, des échevins et du président du CPAS pressenti ;
- est signé par l'ensemble des personnes y désignées et par la majorité des membres du groupe politique dont au moins un membre est proposé pour participer au Collège ;
- respecte les règles de mixité de genre ;

Considérant que ce projet de pacte de majorité a été porté à la connaissance du public par voie d'affichage à la Maison communale dès le 17 juillet 2020 ;

En séance publique et par vote à haute voix,

PROCEDE à l'adoption du pacte de majorité proposé :

Par 13 voix pour et 6 abstentions (J. Close, D. Rixhon, V. Moysse, M. Evrard, M. Leponce et Y. Marenne) :

ADOpte le pacte de majorité suivant :

Bourgmestre : M. Thierry CARPENTIER

Echevins :
1. M. Dominique SIMON
2. M. René HENRY
3. M. Christian GILBERT
4. Mme Danielle CORNET
5. Mme Julie BENOIT

Président du CPAS pressenti : Mme Laurence CULOT

5. Prestation de serment de la Présidente du CPAS en qualité de membre du Collège

Vu l'adoption du nouveau pacte de majorité ;

Considérant que **Mme Laurence CULOT** a prêté serment en qualité de Conseillère de l'Action sociale et qu'elle est reprise au pacte de majorité en qualité de Présidente du CPAS, celle-ci doit prêter serment afin de pouvoir siéger au Collège communal avec voix délibérative.

Mme CULOT est invitée à prêter le serment suivant : « Je jure fidélité au Roi, à la Constitution et aux lois du peuple belge. »

6. Vérification des pouvoirs - Prestation de serment - Installation d'une Echevine

Le Conseil communal,

Vu la délibération de ce jour adoptant un nouveau pacte de majorité où les Échevins sont désignés conformément à l'article L1123-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que le prescrit de l'article L1123-8 § 2, al. 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation est respecté, en ce sens que le quota de mixité de genre(1/3 de chaque sexe) est respecté au sein du Collège communal ;

Considérant que, excepté Mme Julie BENOIT, tous les Echevin(e)s restent en fonction ;

Considérant que Mme Julie BENOIT désignée dans le nouveau pacte de majorité ne tombe pas dans un cas d'incompatibilité familiale ou fonctionnelle visé à l'article L1125-1 et -2 ;

Considérant dès lors que rien ne s'oppose à la validation de ses pouvoirs en tant qu'Échevine ;

DECLARE :

Les pouvoirs de Mme Julie BENOIT sont validés.

Le Président de séance, M. Thierry CARPENTIER, invite alors Mme Julie BENOIT à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et dont le texte suit : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge. ».

Mme Julie BENOIT est déclarée installée dans sa fonction d'Echevine.

7. Procès-verbal de la séance du 24 juin 2020 - Approbation

M. CLOSE souhaiterait que la remarque qu'il avait formulée à propos du point 15 (BODART et GONAY) soit insérée dans le PV en application de l'article 47 du ROI :

« A la fin des années 70 au début des années 80, la FN a décanté ses huiles de vidange à même le sol, dans de grandes fosses creusées à cet effet. Ce fait est attesté par plusieurs témoins. La probabilité d'une pollution lourde aux hydrocarbures n'est donc pas triviale. Cette probabilité est d'ailleurs évoquée à la fois par le Notaire LENELLE et par le bureau d'expertises GEXHAM dans leurs estimations respectives.

L'existence éventuelle de cette pollution pourrait avoir un impact sur le prix d'achat de la propriété mais également faire peser une menace sur la 'zone de surveillance arrêtée' de la protection des captages d'eau dont une des limites se situe à 300 m du lieu.

Une gestion en bon père de famille impliquerait que des études sols soient réalisées afin de confirmer ou d'infirmer l'existence de cette pollution historique. »

Le Conseil communal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 24 juin 2020, tel que modifié.

8-1. CPAS - Modification budgétaire n° 1 du service ordinaire - Exercice 2020 - Approbation

Le Conseil communal **approuve à l'unanimité** la modification budgétaire n° 1 du service **ordinaire** du CPAS - exercice 2020.

Le Conseil communal,

Vu la loi organique des CPAS ;

Vu le Code de la Démocratie Locale ;

Vu le budget présenté par le CPAS pour l'année 2020 approuvé en date du 21/11/2019 ;

*Vu la modification budgétaire n° 1 / 2020 - **service ordinaire** - présentée par le CPAS arrêtée par le Conseil de l'Aide Sociale en date du 08/07/2020 qui se présente comme suit :*

Service ordinaire :

	Recettes	Dépenses	Solde
<i>Budget initial/MB Précédente</i>	3.947.204,83	3.947.204,83	0,00
<i>Augmentation</i>	310.699,35	488.993,63	-178.294,28
<i>Diminution</i>	10.564,13	188.858,41	178.294,28
Résultat	4.247.340,05	4.247.340,05	0,00

APPROUVE, à l'unanimité :

La modification budgétaire n° 1 / 2020 du service ordinaire du CPAS d'Aywaille telle que présentée et qui se clôture sans modification de l'intervention communale.

8-2. CPAS - Modification budgétaire n° 1 du service extraordinaire - Exercice 2020 - Approbation

Le Conseil communal **approuve à l'unanimité** la modification budgétaire n° 1 du service **extraordinaire** du CPAS - exercice 2020.

Le Conseil communal,

Vu la loi organique des CPAS ;

Vu le Code de la Démocratie Locale ;

Vu le budget présenté par le CPAS pour l'année 2020 approuvé en date du 21/11/2019 ;

*Vu la modification budgétaire n° 1 / 2020 - **service extraordinaire** - présentée par le CPAS arrêtée par le Conseil de l'Aide Sociale en date du 08/07/2020 qui se présente comme suit :*

Service extraordinaire :

	Recettes	Dépenses	Solde
<i>Budget initial/MB Précédente</i>	162.500,00	162.500,00	0,00
<i>Augmentation</i>	26.615,83	26.615,83	0,00
<i>Diminution</i>			
Résultat	189.115,83	189.115,83	0,00

APPROUVE, à l'unanimité :

La modification budgétaire n° 1 / 2020 du service extraordinaire du CPAS d'Aywaille telle que présentée et qui se clôture sans modification de l'intervention communale.

9. Situation de caisse - Prise d'acte

Le Conseil communal **prend acte** de la situation de caisse au 31/03/2020 transmise par le Directeur financier.

10. Biens communaux - Acquisitions - Projet acte - Approbation

Concerne : Projet d'acte transmis par le CAI relatif à l'acquisition de la **propriété sise Allée des Alouettes 19**, cadastrée division 1, section D, 397 E2 (anciennement 397G), appartenant à **Mme MICHEL Aurélie** d'Ougrée.

Le Conseil communal,

Vu sa délibération du 20/08/2019 décidant l'acquisition, pour cause d'utilité publique, dans le cadre du Plan Habitat Permanent de la Région wallonne, de la parcelle de terrain cadastrée, actuellement, division 1, section D, n° 397 E2, d'une superficie de 168 m², telle que figurée au plan cadastral., pour la somme de 20 euros le mètre carré ;

*Vu l'accord de **Mme Aurélie MICHEL** sur la proposition d'achat par la Commune au prix de 20 €/m² ;*

Vu le projet d'acte transmis le 17/06/2020 par le Comité d'acquisition d'Immeubles de Liège ;

Sur proposition du Collège communal ;

DEDICE, à l'unanimité :

Article 1 : Le projet d'acte transmis le 17/06/2020 par le Comité d'acquisition d'Immeubles de Liège, relatif à l'acquisition à **Mme Aurélie MICHEL**, de la parcelle de terrain cadastrée, actuellement, division 1, section D, n° 397 E2, d'une superficie de 168 m², telle que figurée au plan cadastral, pour la somme de 3.360,- € (soit 20 €/m²) est approuvé.

Article 2 : La signature de l'acte authentique sera confiée au Comité d'Acquisition d'Immeubles.

11. Plan HP - Etat des lieux, rapport d'activités 2019 et programme de travail 2020 - Prise d'acte

Le Conseil communal,

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques actualisé adopté par le Gouvernement wallon ;

Vu la convention de partenariat 2014-2019 entre la Commune et la Région portant sur la mise en œuvre locale du plan HP actualisé phases 1 et 2 approuvée par le Collège communal le 10/04/2014 et sa reconduction pour un an ;

Vu l'état des lieux et le rapport d'activités 2019 et le programme de travail 2020 ci-annexé ;

Vu le courrier du Ministre DERMAGNE du 19/05/2020 stipulant que dans le contexte de la crise sanitaire du

Covid-19, le comité d'accompagnement du Plan HP devant validant les rapports était annulé et que lesdits rapports devaient être transmis pour le 30/06/2020 accompagnés d'une délibération du Collège communal ;
Vu l'approbation par le Collège communal du 25/06/2020 de l'état des lieux 2019, du rapport d'activités 2019 et du programme de travail 2020 ;

ARRETE :

Article 1 : Il est pris acte de l'état des lieux et du rapport d'activités 2019 du Plan HP et du programme de travail 2020.

12. Egouttage prioritaire - Contrat d'égouttage - Souscriptions de parts C 2020 - Approbation

Le Conseil communal,

Vu le contrat d'égouttage signé par la Commune, la SPGE, l'AIDE et la Région wallonne le 16/09/2010 ;
Vu les travaux d'égouttage réalisés rue Mathieu Carpentier et rue Longchamps ;
Vu le courrier de l'AIDE du 01/07/2020 sollicitant la souscription au Capital C de l'Association en rémunération des apports relatifs aux travaux d'égouttage susvisés ayant fait l'objet d'un compte final approuvé par la SPGE en 2019 ;
Vu le montant de la souscription qui s'élève à 42% du montant des travaux pour la rue Mathieu Carpentier et 45% pour la rue Longchamps ;

Attendu que le premier versement (1/20^{ème} de la souscription) doit intervenir au cours de l'exercice suivant celui de la souscription et que la date d'échéance annuelle du premier versement est fixée au 30/06/2021 ;
Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

ARRETE, à l'unanimité :

Article 1 : La souscription au Capital C de l'Association en rémunération des apports relatifs aux travaux d'égouttage ayant fait l'objet d'un compte final approuvé par la SPGE en 2019 est approuvé.

13. PIC 2019-2021 - Rénovation de voirie et collecte des eaux de ruissellement après pose d'une conduite d'eau alimentaire au Domaine du Gibet de Harzé - Modification - Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 § 1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;
Vu la loi du 17/06/2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;
Vu la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 41 § 1, 2° (le montant estimé HTVA ne dépasse pas le seuil de 750.000,- €) ;
Vu l'arrêté royal du 14/01/2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;
Vu l'arrêté royal du 18/04/2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Attendu que le dossier « **Rénovation de voirie et collecte des eaux de ruissellement après pose d'une conduite d'eau alimentaire au Domaine du Gibet de Harzé** » est repris au PIC 2019-2021 approuvé par le Ministre DERMAGNE ;

Vu sa résolution du 20/05/2020 approuvant les conditions et le mode de passation du marché « Rénovation de voirie et collecte des eaux de ruissellement après pose d'une conduite d'eau alimentaire au Domaine du Gibet de Harzé » ;

Vu la réunion plénière d'avant-projet qui s'est tenue le 08/06/2020 avec la DGO1, Pouvoir subsidiant ;

Attendu que la DGO1 a sollicité des modifications au cahier des charges et l'avis de Mme DOCTEUR, Agent d'approbation de la Direction de la Réglementation de la Sécurité routière et du contrôle routier, sur l'opportunité de créer une zone de rencontre ou zone 30 à l'endroit ;

Vu l'avis de Mme DOCTEUR qui est favorable aux deux propositions et laisse le choix au Collège communal ;
Vu la décision du Collège communal du 02/07/2020 d'opter pour la réalisation d'une zone 30 au Gibet de Harzé après travaux, compte tenu des impositions d'une zone de rencontre en terme de revêtement (identique partout : pas de distinction pour les piétons et la voiture) et de la configuration des lieux ;
Vu le cahier des charges n° 2020-230 modifié relatif au marché « Rénovation de voirie et collecte des eaux de ruissellement après pose d'une conduite d'eau alimentaire au Domaine du Gibet de Harzé » établi par le Service Travaux ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 260.210,- € HTVA ou 314.854,10 € 21% TVAC ;
Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée directe avec publication préalable ;
Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 421110/731-60 (n° de projet 20200083) ;

Vu l'avis de légalité du directeur financier du 17/07/2020 ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le cahier des charges n° 2020-230 modifié et le montant estimé du marché « **Rénovation de voirie et collecte des eaux de ruissellement après pose d'une conduite d'eau alimentaire au Domaine du Gibet de Harzé - Approbation des conditions et du mode de passation** », établis par le Service Secréariat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 260.210,- € HTVA ou 314.854,10 € 21% TVAC.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.

Article 3 : De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 421110/731-60 (n° de projet 20200083).

14. Redynamisation commerciale du centre d'Aywaille - Rez commercial rue N. Lambercy 2 - Appel à projet - Bail - Décision

Le Conseil Communal,

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures ;

Attendu que la Commune dispose d'une cellule commerciale inoccupée située au rez-de-chaussée rue Nicolas Lambercy 2 à 4920 Aywaille ;

Attendu que le Collège communal souhaite dynamiser commercialement le centre d'Aywaille en orientant son développement vers une typologie commerciale prédéterminée ;

Attendu que la volonté est d'encourager une forme de travail viable (autocréation d'emploi), de promouvoir l'image de marque et le dynamisme du secteur commercial aqualien en encourageant le développement de produits de fabrication locale ou régionale ;

Vu sa résolution du 21/11/2019 approuvant l'appel à projet visant la mise en location de la cellule commerciale et vu la décision du 19/12/2019 de louer celle-ci avec un loyer réduit, évolutif sur trois ans, moyennant concordance des projets avec les objectifs de redynamisation commerciale ;

Vu la candidature unique de **Mme Marie GATHON** pour l'ouverture d'une épicerie où l'on pourra trouver de la nourriture, des produits de nettoyage et cosmétique en zéro déchet, locaux, biologiques et issus du commerce équitable ;

Vu l'avis favorable du Comité de sélection réunis en séance le 15/06/2020 pour la candidature Mme Marie GATHON et son projet de mise en place d'une épicerie répondant aux critères de l'appel à projet en termes d'originalité, public cible, adéquation porteur/projet, forces et faiblesses, aspects financiers et adéquation avec la redynamisation du centre commercial d'Aywaille ;

Vu la décision du Collège communal en date du 18/06/2020 de retenir la candidature pour le projet d'ouverture d'une épicerie de Mme Marie GATHON ;

Vu la décision du Collège communal en date du 02/07/2020 de transmettre le projet de bail au Conseil communal ;

DECIDE, par 14 voix pour et 5 abstentions (J. Close, D. Rixhon, V. Moyse, M. Evrard et M. Leponce) :

Article 1 : D'approuver le bail de location de la surface commerciale sise rue Nicolas Lambercy 2 à 4920 Aywaille pour une durée minimum de 9 ans selon la formule loyer progressif.

Article 2 : De charger le Collège de le faire entrer en vigueur au 01/09/2020 pour la mise en place du projet de Mme Marie GATHON.

M. Moyse souhaite que son intervention soit reprise dans le PV en vertu de l'article 47 du ROI : « Notre groupe considère que ce projet d'épicerie représente une valeur ajoutée indéniable pour l'offre commerciale du centre d'Aywaille et son attractivité. Il est porteur et prometteur. Comme déjà souligné et demandé lors du lancement de l'appel à projet, nous estimons que les conditions de location pourraient encore être plus appropriées (montant du loyer, préavis, ...) pour favoriser la mise en oeuvre et l'implantation durable de ce beau projet. ».

15. Ordonnances de police - Prises d'acte

Le Conseil communal **prend acte** des ordonnances de police prises par le Bourgmestre pour différentes manifestations et travaux se déroulant sur le territoire de la commune.

Le Conseil communal,

Prend acte des ordonnances de police prises par le Bourgmestre :

- Le 11/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande des Ets **CROSSET**, Bois les Dames 11 à 4841 Henri-Chapelle, responsable : BONJEAN Marcel, 0475/70.23.46, marcel.bonjean@sacrosset.be, dans le cadre d'un nouveau raccordement d'eau (1 fouille en accotement) pour

le compte de la **SWDE**, Chemin de La Fontaine Cadet 3 à 4920 Aywaille, le 19/06/2020 de 07h30 à 17h30 (OP 156/2020) ;

- Le 11/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande des **Ets CROSSET**, Bois les Dames 11 à 4841 Henri-Chapelle, responsable : BONJEAN Marcel, 0475/70.23.46, marcel.bonjean@sacrosset.be, dans le cadre d'un nouveau raccordement d'eau (2 fouilles en accotement) pour le compte de la **SWDE**, rue Etoile Badin à 4920 Aywaille, le 19/06/2020 de 07h30 à 17h30 (OP 157/2020) ;
- Le 11/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande des **Ets CROSSET**, Bois les Dames 11 à 4841 Henri-Chapelle, responsable : BONJEAN Marcel, 0475/70.23.46, marcel.bonjean@sacrosset.be, dans le cadre d'une réparation urgente de fuite d'eau (1 fouille en voirie) pour le compte de la **SWDE**, rue de La Heid à 4920 Aywaille, du 11/06/2020 à 07h30 au 12/06/2020 à 17h30 (OP 158/2020) ;
- Le 11/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **M. Luc DE RUYSSCHER**, Avenue de la Libération 25 à 4920 Aywaille, responsable sur place : 0495/38.18.39, deruysscherluc@yahoo.fr, pour la réservation d'emplacements de stationnement à l'occasion d'un déménagement aux bâtiments situés Place Joseph Thiry 6 et 8 (RN30 BK23.150 à BK23.162 du côté gauche) à 4920 Aywaille, du 17/06/2020 à 08h00 au 19/06/2020 à 16h00 (OP 159/2020) ;
- Le 11/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande des **Ets LÉONARD et Fils**, rue du Pré Clamin 3 à 4920 Harz, 04/384.61.46, leonard_et_fils@skynet.be, responsable sur place : M. Benoît RENETTE, 0477/65.37.47, pour décharger des tuiles à l'occasion de travaux de rénovation de toiture rue Aux Petites Croix 7 à 4920 Aywaille, le 15/06/2020 (OP160/2020) ;
- Le 12/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **M. Jean-Yves NOVOSELKUK**, responsable sur place, 0475/36.53.40, établissement le **CROONER**, Avenue François Cornesse 16 à 4920 Aywaille, pour la pose de mobilier de terrasse sur le trottoir et une mesure de stationnement pour installer du mobilier de terrasse sur un emplacement de livraison Avenue François Cornesse (RN633 BK32.600 du côté gauche) à 4920 Aywaille du 12/06/2020 au 30/06/2020 (OP 161/2020) ;
- Le 12/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de la **SWDE**, rue de la Papeterie 40 à 4801 Stembert, responsable : M. Serge HILIGSMANN, 087/31.82.00, serge.hiligsmann@swde.be, dans le cadre d'une fuite d'eau et réparation d'une bouche d'incendie en accotement terre, rue Faweux 106 à 4920 Aywaille, du 15 au 22/06/2020 (OP162/2020) ;
- Le 12/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de la société **RECON International**, rue Golden Hopestraat 17b à 1620 Drogenbos, responsable sur place : M. Fabrice WAUTIER, 0471/27.22.57, fabrice.wautier@recongroupp.be, pour installer un échafaudage dans le cadre d'un chantier de rénovation de la toiture et d'installation d'un bardage au bâtiment situé rue de Louveigné 19 (RN666 BK 14.880 du côté droit) à 4920 Sougné-Remouchamps, du 22/06/2020 au 17/07/2020 (OP 163/2020) ;
- Le 15/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de la société **HYDROGAZ SA**, rue de l'Informatique 3 à 4460 Grâce-Hollogne, info@hydrogaz.be et marloye@hydrogaz.be, responsable sur place : Vito QUARTO, 0492/88.79.22, pour des travaux de pose de câbles avec traversée de voirie afin d'effectuer un nouveau raccordement rue Belle Croix à côté du 72 à 4920 Aywaille, du 16/06/2020 au 24/06/2020 pour le compte de **RESA** (OP 164/2020) ;
- Le 15/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de la société **HYDROGAZ SA**, rue de l'Informatique 3 à 4460 Grâce-Hollogne, info@hydrogaz.be et marloye@hydrogaz.be, responsable sur place : Vito QUARTO, 0492/88.79.22, pour des travaux de pose de câbles avec traversée de voirie afin d'effectuer un nouveau raccordement à Deigné 121 à 4920 Aywaille, du 16/06/2020 au 24/06/2020 pour le compte de **RESA** (OP 165/2020) ;
- Le 15/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de la société **HYDROGAZ SA**, rue de l'Informatique 3 à 4460 Grâce-Hollogne, info@hydrogaz.be et marloye@hydrogaz.be, responsable sur place : Vito QUARTO, 0492/88.79.22, pour des travaux de pose de câbles avec traversée de voirie afin d'effectuer un nouveau raccordement Hameau de Stoqueu 51 à 4920 Aywaille, du 16/06/2020 au 24/06/2020 pour le compte de **RESA** (OP 166/2020) ;
- Le 15/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **Mme Jessica DENIS**, rue Henry Orban 6 à 4920 Aywaille, responsable sur place, jessica.denis@henallux.be, 0479/41.70.51, pour la réservation d'emplacements de stationnement à l'occasion d'un déménagement au bâtiment situé rue Henry Orban 6 à 4920 Aywaille, le 19 et le 21/06/2020 (OP 167/2020) ;
- Le 17/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de la société **R. LEJEUNE et Fils**, Avenue Reine Astrid 260 à 4900 Spa, 087/79.32.32, info@lejeunefils.be, représentée par Monsieur Arnaud MATHIEU (Responsable sur place tél. 0473/788.240, arnaud@lejeunefils.be, dans le cadre de travaux d'interventions urgentes, fouilles pieds de poteaux électriques, rue Sur Les Haies et rue Aux Petites Croix à 4920 Aywaille du 18/06/2020 au 03/07/2020 (OP 168/2020) ;
- Le 17/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **Mme Stéphanie AMEN**, Avenue Marcellin Lagarde 22a à 4920 Aywaille, responsable sur place, 0491/48.35.69, stephanieamen12@gmail.com, pour une livraison et la réservation d'emplacements de stationnement devant le bâtiment situé Avenue Marcellin Lagarde 22a (RN697 BK11.080 du côté gauche sur une longueur de 15 m) à 4920 Sougné-Remouchamps, le 26/06/2020 de 12h00 à 19h00 (OP 169/2020) ;
- Le 18/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **M. Jean-Marc GILLET**, Assurances GILLET, rue du Chalet 5 à 4920 Aywaille, responsable sur place, jmg@portima.be, 04/384.63.05, pour le remplacement d'une citerne et des mesures de stationnement devant le bâtiment n° 5 de la rue du Chalet (RN30 BK23.510 côté gauche sur une longueur de 10 m) à 4920 Aywaille,

du 05/08/2020 au 06/08/2020 (OP 170/2020) ;

- Le 18/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande des **Ets CROSSET**, Bois les Dames 11 à 4841 Henri-Chapelle, responsable : BONJEAN Marcel, 0475/70.23.46, marcel.bonjean@sacrosset.be, dans le cadre d'un nouveau raccordement d'eau (1 fouille en accotement) pour le compte de la **SWDE**, rue de Chaineux 9 à 4920 Aywaille, le 23/06/2020 de 07h30 à 17h30 (OP 171/2020) ;
- Le 18/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande des **Ets CROSSET**, Bois les Dames 11 à 4841 Henri-Chapelle, responsable : BONJEAN Marcel, 0475/70.23.46, marcel.bonjean@sacrosset.be, dans le cadre d'un nouveau raccordement d'eau (1 fouille en accotement) pour le compte de la **SWDE**, rue du Promontoire 62 à 4920 Sougné-Remouchamps le 23/06/2020 de 07h30 à 17h30 (OP 172/2020) ;
- Le 18/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande des **Ets CROSSET**, Bois les Dames 11 à 4841 Henri-Chapelle, responsable : BONJEAN Marcel, 0475/70.23.46, marcel.bonjean@sacrosset.be, dans le cadre d'un nouveau raccordement d'eau (1 fouille en accotement et 1 traversée de voirie) pour le compte de la **SWDE**, Quarreux 19/a à 4920 Sougné-Remouchamps, le 26/06/2020 de 07h30 à 17h30 (OP 173/2020) ;
- Le 18/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande des **Ets CROSSET**, Bois les Dames 11 à 4841 Henri-Chapelle, responsable : BONJEAN Marcel, 0475/70.23.46, marcel.bonjean@sacrosset.be, dans le cadre d'un nouveau raccordement d'eau (1 fouille en accotement) pour le compte de la **SWDE**, rue Saint-Roch 23/a à 4920 Aywaille, le 22/06/2020 de 07h30 à 17h30 (OP 174/2020) ;
- Le 22/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **COLAS BELGIUM-Agence Sud Est**, Grand Route 71 à 4367 Crisnée, représentée par le conducteur de travaux M. Laurent ETIENNE, responsable sur place, 0495/66.32.52, laurent.etienne@colas.be, dans le cadre de travaux de réfection et de réenduisage de la voirie RN86 de BK0.062 jusque BK2.540, du 22/06/2020 au 10/07/2020 (OP 175/2020) ;
- Le 23/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **M. David CORBESIER**, responsable sur place, 0470/81.37.47, pour des mesures de stationnement à l'occasion de travaux de coulage d'une dalle de terrasse au bâtiment situé rue En Leva 2 à 4920 Sougné-Remouchamps, le 02/07/2020 de 16h00 à 17h30 (OP 176/2020) ;
- Le 23/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **Mme Alexandra GODELAINE**, responsable sur place, alexandragodelaine@gmail.com, 0478/43.64.47, pour le placement d'un conteneur et des mesures de stationnement devant le bâtiment n° 39 de la rue du Chalet (RN30 BK23.660 côté gauche) à 4920 Aywaille, du 26/06/2020 au 29/06/2020 (OP 177/2020) ;
- Le 23/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de la **SA KRINKELS**, rue des Scabieuses 10 à 5100 Namur, représentée par le conducteur de chantiers M. Quentin GOOSSENS, responsable sur place, 0496/44.11.30, quentin.goossens@krinkels.be, dans le cadre d'un chantier d'abattage d'un arbre dangereux pour le compte du **SPW** sur la RN633 BK31.304 côté gauche entre le 02/07/2020 et le 10/07/2020 (OP 178/2020) ;
- Le 23/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de la **SWDE**, rue de la Papeterie 40 à 4801 Stembert, responsable : M. Serge HILIGSMANN, 087/31.82.00, serge.hiligsmann@swde.be, dans le cadre d'une fuite d'eau en accotement terre, rue de Bastogne 78 (RN30 BK28 côté droit) à 4920 Aywaille, entre le 22/06/2020 et le 29/06/2020 (OP 179/2020) ;
- Le 23/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **M. Jean-Marc GILLET**, Assurances GILLET, rue du Chalet 5 à 4920 Aywaille, responsable sur place, jmg@portima.be, 04/384.63.05, pour le démontage d'une citerne et des mesures de stationnement devant le bâtiment n° 5 de la rue du Chalet (RN30 BK23.510 côté gauche sur une longueur de 15 m) à 4920 Aywaille, le 30/06/2020 (OP 180/2020) ;
- Le 23/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de **prolonger l'OP 164** et de prendre des mesures de police suite à la demande de la société **HYDROGAZ SA**, rue de l'Informatique 3 à 4460 Grâce-Hollogne, info@hydrogaz.be et marloye@hydrogaz.be, responsable sur place : Vito QUARTO, 0492/88.79.22, pour des travaux de pose de câbles avec traversée de voirie afin d'effectuer un nouveau raccordement rue Belle Croix à côté du 72 à 4920 Aywaille, du 16/06/2020 au 26/06/2020 pour le compte de **RESA** (OP 181/2020) ;
- Le 23/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de la société **VERBRAEKEN-INFRA**, rue du Fourneau 41 à 4030 Grivegnée, berika.yesilyurt@verbraeken-infra.eu, responsable du chantier M. Emmanuel LEONARDI, 0470/23.99.06, pour des travaux **PROXIMUS** avec ouverture de tranchée, pose de gaine FO et de bacs FO à Sedoz 4 à 4920 Sougné-Remouchamps (RN 633 BK40.450 jusque RN633 BK40.950 côté droit) du 29/06/2020 au 31/08/2020 (OP 182/2020) ;
- Le 23/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **Mme Nathalie MORAY**, rue Nicolas Lambercy 26 à 4920 Aywaille, responsable sur place, 0494/42.98.15, moraynathalie@hotmail.com, pour un déménagement et des mesures de stationnement devant le bâtiment n° 26 de la rue Nicolas Lambercy (RN30 BK23.420 côté droit) et rue du Chalet 18 (RN30 BK23.600 côté droit) à 4920 Aywaille, du 04/07/2020 au 05/07/2020 (OP 183/2020) ;
- Le 23/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de la société **S.A.C.E.**, Zoning Industriel des Hauts Sarts, Zone 3, Avenue du Parc Industriel 11 4041 Milmort, responsable chantier M. Stéphane GENIN, 0470/92.34.68, sgenin@sace.be, dans le cadre d'un chantier de travaux de réparation de trottoir et la mise en place de feux tricolores Dieupart 30 sur une longueur de 35 m et une largeur de 1,50 m (RN633 BK33.750 du côté droit jusque BK33.780 du côté droit) pour 3 jours ouvrables la semaine du 29/06/2020 au 03/07/2020 (OP 184/2020) ;
- Le 23/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **M. Jean-Marie ALOFS**, Voie des Tendeurs 25 à 5650 Herve, responsable sur place, fb290248@skynet.be, 0495/38.42.45, pour le placement d'une tonnelle et des mesures de stationnement parking du site du

Ninglinspo à 4920 Aywaille, le 04/07/2020 ou le 11/07/2020 en fonction de la météo (OP 185/2020) ;

- Le 25/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **M. Thierry BOVEROUX**, responsable sur place, 0471/03.10.88, tb1961@gmail.com, pour des mesures de circulation à l'occasion de travaux de construction d'une terrasse au bâtiment situé rue de l'Hermiterie 19 à 4920 Aywaille, le 27/06/2020 de 08h00 à 11h00 (OP 186/2020) ;
- Le 25/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de **modifier l'OP 104** et de prendre des mesures de police suite à la demande de la société **R. LEJEUNE et Fils**, Avenue Reine Astrid 260 à 4900 Spa, 087/79.32.32, info@lejeunefils.be, représentée par M. Fabien BAAR, responsable sur place, 0475/65.62.84, fabien@lejeunefils.be, dans le cadre de travaux de pose d'une conduite d'eau (extension et renouvellement), rue Longchamps 56 à 4920 Aywaille, du 29/06/2020 au 10/07/2020 (OP 187/2020) ;
- Le 26/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de la société **MEN AT WORK SA**, rue des Semailles 22/7 4400 Flémalle, représentée par M. Sébastien LIEBENS, responsable sur place, 0493/04.44.35, sebastienliebens@hotmail.com, dans le cadre de travaux de pose d'égout Havelange 90 à 4920 Aywaille, du 01/07/2020 au 06/07/2020 (OP 188/2020) ;
- Le 26/06/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de la société **MEN AT WORK SA**, rue des Semailles 22/7 4400 Flémalle, représentée par M. Sébastien LIEBENS, responsable sur place, 0493/04.44.35, sebastienliebens@hotmail.com, dans le cadre de travaux de pose d'égout Havelange 90 à 4920 Aywaille, du 01/07/2020 au 06/07/2020 (OP 189/2020) ;
- Le 06/07/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **IRENO Sprl**, rue Neuve 1 à 4970 Stavelot, 080/68.52.82, fax 080/68.48.44, R.GILIS@IRENO.be, représentée par le conducteur de travaux M. GILLIS Rudy, 0477/84.21.19, dans le cadre de travaux pour un raccordement à l'égout, rue du Passeur d'eau 12 à 4920 Aywaille, du 08/07/2020 à 07h00 au 09/07/2020 à 18h00 (OP 190/2020) ;
- Le 06/07/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **M. DEFOSSE Patrick**, 0497/79.97.95, patrickdefosse2018@gmail.com, dans le cadre de travaux dans une habitation et le placement d'un container, rue Houbière face aux n° 18 et 19 ou rue du Halage devant le n° 39 à 4920 Aywaille, du 06/07/2020 à 09h00 au 10/07/2020 à 17h00 (OP 191/2020).

16. Délégation du Conseil communal au Collège communal - Marchés publics inférieurs à 15.000,- € HTVA - Information

Le Conseil communal **prend connaissance** des différents marchés publics qui ont été approuvés par le Collège communal depuis le 18 juin 2020 :

Séance du Collège communal du 18 juin 2020 :

- Acquisition de 18 sièges de bureau pour les services de l'Administration communale - Approbation des conditions du marché et des firmes à consulter.

Séance du Collège communal du 25 juin 2020 :

- Acquisition de matériaux pour la rénovation des sanitaires de l'école de Harzé (tuyauteries, urinoires, wc) - Approbation des conditions du marché et des firmes à consulter.

Séance du Collège communal du 02 juillet 2020 :

- Acquisition de matériel ergonomique - Approbation des conditions du marché et des firmes à consulter.
- Location de 2 cabines w-c pour une durée d'un mois - Approbation des conditions du marché et des firmes à consulter.

Séance du Collège communal du 09 juillet 2020 :

- Acquisition de miroirs routiers - Approbation des conditions du marché.
- Acquisition de poubelles publiques - Approbation des conditions du marché.

Questions orales des Conseillers au Collège communal

Vincent Moyse

En vertu de l'article 34 du ROI, M. MOYSE sollicite l'inscription en urgence d'un point pour discuter des mesures prises et à prendre suite aux réunions du Conseil National de Sécurité du 23 et du 27 juillet dernier et suite à l'arrêté du Bourgmestre du 24 juillet.

Monsieur le Bourgmestre répond que l'Arrêté ministériel du 24 juillet autorise les bourgmestres à prendre des mesures complémentaires, cela relève de la compétence exclusive des bourgmestres et non des Conseillers communaux.

M. MOYSE répond que l'objet du point à inscrire en urgence est en phase avec la fonction démocratique du Conseil communal, à savoir le lieu de débat sur tout ce qui est d'intérêt communal et l'organe de contrôle des actions et des décisions du Collège. Il s'agit en l'occurrence d'avoir un échange de vue sur la gestion communale du coronavirus dans le respect des compétences des institutions communales.

Vote sur la mise en discussion d'un point en urgence : **7 voix pour et 12 voix contre (Th. Carpentier, D. Simon, D. Cornet, J. Benoit, L. Culot, Ph. Dodrimont, D. Gavray, M. Toussaint, J. Corbesier, R. Andrien, R. Henry et F. Sevrin).**

La majorité des 2/3 n'étant pas atteinte, ***l'urgence est rejetée.***

Corine Dubois-Darcis

Suite à une demande d'un habitant de Kin, Mme Dubois-Darcis souhaiterait connaître l'attitude de la commune d'Aywaille par rapport à l'habitat léger (roulotte, yourte, tiny house).

Mme CULOT répond qu'elle est bien au courant de l'intérêt pour ces logements mais vu les problèmes rencontrés au Champ d'Oiseaux, la commune préfère être prudente et, sans fermer la porte, prendre le temps d'observer les communes voisines et de réfléchir aux problèmes comme la domiciliation,

Huis clos

1. Personnel enseignant - Désignations à titre temporaire - Remplacements - Confirmation

2. Personnel enseignant - Désignations temporaires à charge du PO - Décision

3. Enseignement fondamental - Désignation du personnel enseignant temporaire et définitif - Rentrée scolaire 2020-2021 - Décision

La séance est levée à 21h30.

Par le Conseil,

La Directrice générale,

N. HENROTTIN

Le Bourgmestre,

Th. CARPENTIER